

## Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

### *Guide pour renouveler son approche du développement local*

*Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.*

### EXERCICE 3.1.

#### Quel est le degré d'appropriation et d'avancée du processus d'innovation ?

##### Exemple des Centrales villageoises<sup>1</sup>

On repère sur la frise différents degrés d'appropriation de l'innovation par les usagers :

- étape des inventeurs seuls / en 2010 : les inventeurs à l'origine du projet, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement et les Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes se rapprochent et s'entendent pour expérimenter la mise en place des centrales villageoises ;
- étape « noyau dur des inventeurs/innovateurs et nombre faible d'usagers » / 2010-2011 : les inventeurs/innovateurs constituent un comité de pilotage régional pour associer les différents partenaires et co-constituer la démarche. Ils identifient huit territoires pilotes et mobilisent élus et habitants pour constituer des groupes locaux de suivi de l'expérimentation. Ils s'appuient également sur des acteurs locaux (CAUE, Espace Info Énergie) pour animer la réflexion dans chaque territoire ;
- étape « augmentation du nombre d'usagers // émergence de nouvelles pratiques » / 2011-2013 : élargissement de la mobilisation lors de la phase de constitution des comités de territoire qui préfigurent les comités de gestion des futures sociétés locales « centrales villageoises », puis lors de la phase de recrutement des actionnaires de ces sociétés. Ici de nouvelles pratiques émergent : implication des habitants citoyens dans la définition de projets locaux de production d'énergie renouvelable, en association avec les collectivités et les entreprises locales ;
- étape « augmentation du nombre de communautés d'usagers / diversification des usages » / 2014-2018 : ici les communautés se diversifient plus dans le sens géographique. Les centrales se diffusent à la fois en interne et au-delà de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Ardennes. Les usages se diversifieront éventuellement à terme : des réflexions sont menées sur la possibilité de développer des centrales villageoises basées sur d'autres sources énergétiques, notamment l'éolien ou l'hydraulique. Depuis 2015, le retour d'expériences des centrales villageoises mises en place permet de faire évoluer la démarche et ses outils, et contribue donc à une amélioration continue. En 2018, l'association nationale des centrales villageoises est créée pour accompagner le développement du réseau ;
- étape « détournement possible par les usagers de l'usage initial de l'invention » / 2014-2018 : des acteurs collectivités ou citoyens sollicitent les innovateurs, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, les PNR et les premières centrales, pour transférer leur expérience et les outils techniques et méthodologiques conçus. Mais les nouveaux porteurs de projets ne développeront pas

---

<sup>1</sup> Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

tous à l'identique et dans son ensemble le principe des centrales villageoises. Le principe est détourné de plusieurs façons :

- dans le premier cas, ce sont les outils et la méthode techniques qui seront mobilisés. Les collectivités ne souhaitent parfois pas mener de démarche participative avec la population ; ou inversement, les groupes de citoyens ne souhaitent pas s'associer fortement avec les collectivités. Et dans d'autres cas, c'est la manière d'animer le projet qui variera. Ici ils mobiliseront plutôt les outils et la méthodologie techniques ;
- dans le second cas, c'est la manière de faire travailler ensemble acteurs publics et privés dans ce type de projet qui sera détournée (méthodologie participative) ;
- à toutes les étapes les usagers (élus, habitants, actionnaires, partenaires locaux...) participent à la promotion de l'innovation étant eux-mêmes associés et parties-prenantes de la construction de la démarche ;
- la reconnaissance institutionnelle est également travaillée à toutes les étapes. Les collectivités locales et leurs élus, ainsi que les acteurs institutionnels comme la Région, les Département, les opérateurs de l'énergie (EDF, Enedis, SDE...) sont impliqués et « valident » la démarche. Les contributions à la Loi de Transition énergétique de 2015 apportées par les innovateurs marquent également cette reconnaissance à l'échelle nationale.